



Institut Économique
de Montréal

Février 2004

La hausse des droits de scolarité réduirait-elle l'accessibilité aux études universitaires?

Selon une perception très répandue et véhiculée en particulier par les associations étudiantes, l'amélioration de l'accès à l'éducation supérieure passe nécessairement par une participation financière minimale, voire même nulle, de la part des étudiants. Malgré cela, un nombre grandissant d'administrateurs universitaires et d'intervenants du monde académique et politique suggèrent d'augmenter les droits de scolarité, de façon à pallier ce qu'ils perçoivent être un sous-financement qui affecte la qualité de l'enseignement supérieur.

Ce débat est en réalité basé sur une fausse alternative. Les données disponibles pour les provinces canadiennes n'indiquent en effet pas de relation directe entre le niveau des droits de scolarité et l'accessibilité aux études universitaires. En d'autres mots, des droits de scolarité peu élevés ne sont pas associés avec des taux de fréquentation élevés. C'est même l'inverse qui est vrai.

faible. Les droits de scolarité encaissés par les universités québécoises représentaient 9,2% de leurs revenus en 2002-2003, comparativement à 26,2 % pour la Nouvelle-Écosse, 25,3 % pour l'Ontario et une moyenne de 19,2% pour l'ensemble des universités canadiennes (voir Tableau 1 de l'Annexe sur le site Web de l'IEDM).

Le coût des études et le taux de fréquentation

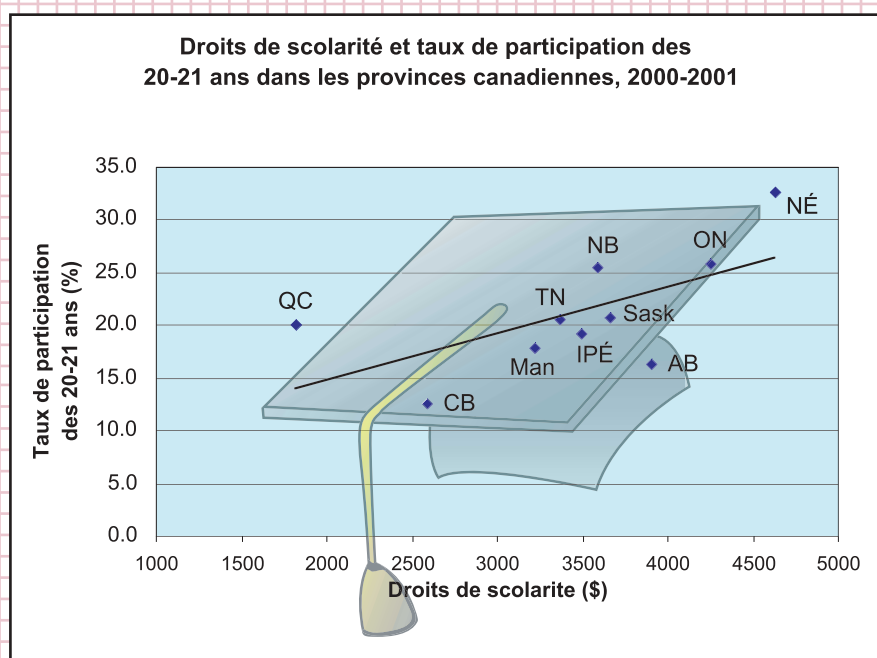
Le cas québécois illustre bien ce paradoxe. Pour 2003-2004, les droits de scolarité moyens par étudiant pour le premier cycle sont de 1862 \$ par an au Québec, niveau le plus faible au Canada. Ces droits se situent à 5557 \$ en Nouvelle-Écosse, 4923 \$ en Ontario et 4025 \$ en moyenne pour le Canada. C'est également au Québec que la contribution des étudiants aux revenus des universités est la plus

Or malgré les faibles droits de scolarité au Québec, la fréquentation des universités, (calculée comme la proportion de jeunes

de 20 à 21 ans inscrits à plein

temps dans une université), y est parmi les plus faibles au Canada¹. Ce taux se situe à 20 % pour l'année 2000-2001, dernière année pour laquelle nous disposons de données détaillées. Parallèlement la Nouvelle-Écosse, qui a les droits de scolarité les plus élevés, a également le taux de fréquentation le plus élevé à 33 %. Le Graphique 1 illustre bien cette situation paradoxale : la courbe ascendante, qui représente la tendance

Graphique 1



Source des données pour les taux de participation : Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire et calculs de l'auteur; pour les droits de scolarité : Statistique Canada.

¹ Nous tenons à remercier Sean Junor de la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire pour nous avoir fourni les données sur les effectifs universitaires par groupe d'âge. Voir l'Annexe pour des précisions sur ces données (http://www.iedm.org/uploaded/pdf/univers_annexe.pdf).



générale, montre que plus les droits sont élevés dans une province, plus le taux de participation a tendance à l'être aussi.

Malgré les faibles droits de scolarité au Québec, la fréquentation des universités y est parmi les plus faibles au Canada.

Ces résultats ne signifient évidemment pas qu'une hausse des droits de scolarité dans une province entraînera une augmentation de son taux de participation, mais ils suggèrent qu'on ne peut pas non plus affirmer l'inverse, à savoir qu'une augmentation des droits réduira nécessairement le taux de participation.

Il est également pertinent de noter que malgré l'importante hausse des dernières années, les frais afférents demeurent relativement minimes. Ils se chiffrent à 685 \$ au Québec pour 2003-2004, niveau le plus élevé au Canada à l'exception de l'Ontario, la moyenne canadienne se situant à 623 \$. Ce supplément de quelques dollars ne change donc rien au portrait général, puisque les frais totaux demeurent au Québec de loin inférieurs à la moyenne canadienne.

Par ailleurs, le dégel des droits de scolarité en 1991-1992 (ces droits étaient demeurés préalablement au même niveau pendant une vingtaine d'années) et leur augmentation de près du double au cours des deux années suivantes ne semblent pas

avoir affecté le taux de participation, lequel a continué d'augmenter. De plus, la fréquentation a légèrement diminué depuis 1994, soit après que les frais aient de nouveau été gelés pour les étudiants résidant au Québec. Parallèlement, en Ontario, l'augmentation de 137 % des droits de scolarité au cours des 10 dernières années, de loin l'augmentation la plus importante au Canada, n'a pas affecté le taux de participation qui est aujourd'hui le troisième au pays (voir Graphique 2).

² Statistique Canada, *Revenu familial et participation aux études post secondaires*, octobre 2003.

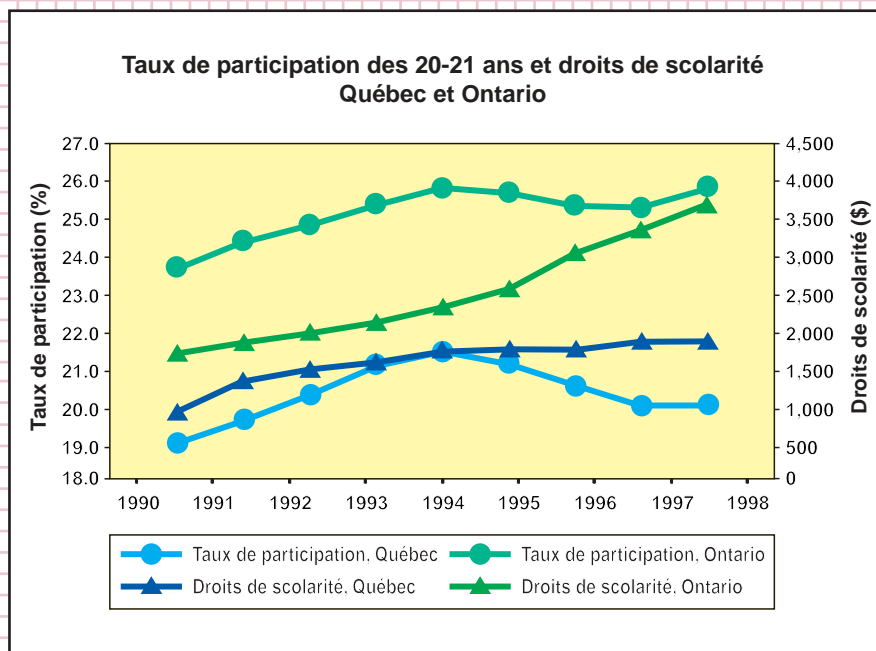
³ Diane Looker et Graham Lowe, *Post-secondary access and student financial aid in Canada: current knowledge and research gaps*, Canadian Policy Research Networks, février 2001; Lynn Barr-Telford et al., *Accès, persévérance et financement : premiers résultats de l'Enquête sur la participation aux études postsecondaires*, Statistique Canada, 2003.

Les véritables facteurs de non-fréquentation

Les faibles droits de scolarité ne bénéficient pas nécessairement aux plus pauvres. Dans les faits, les étudiants dont les parents se situent dans le plus haut quartile de revenu (les 25 % les plus riches de la population) ont plus de probabilité d'aller à l'université que ceux dont les parents se trouvent dans le plus bas quartile. Les résultats d'enquêtes récentes de Statistique Canada montrent que, parmi les jeunes de 18 à 24 ans originaires de familles ayant des revenus de 100 000 \$ ou plus, 40 % étaient titulaires de diplômes universitaires ou étudiaient à l'université. Cette proportion n'est que de 19 % pour les jeunes canadiens originaires du quartile le plus pauvre (revenus de 25 000 \$ ou moins). L'écart dans les taux de participation a eu tendance à légèrement diminuer dans le temps au profit des étudiants les moins bien nantis et ce malgré des hausses des droits de scolarité au Canada à l'exception du Québec².

Ce n'est pas nécessairement l'incapacité de payer qui explique les différences dans la fréquentation universitaire. La réalité sociologique incontournable est que même si l'éducation supérieure était gratuite, les jeunes venant de milieux défavorisés et moins éduqués seraient moins enclins à poursuivre des études supérieures, pour toutes sortes d'autres raisons. Plusieurs facteurs font qu'un jeune est plus ou moins susceptible d'aller à l'université, notamment les résultats

Graphique 2



Source des données pour les taux de participation : Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire et calculs de l'auteur; pour les droits de scolarité : Statistique Canada.

invoquent les raisons financières comme principale cause de

scolaires à l'école secondaire,

le niveau d'éducation des parents, leurs attentes concernant l'éducation de leur enfant et l'épargne accumulée pour les études de la part des étudiants ou de leurs parents³. Rien ne garantit que le gel ou même la baisse des droits de scolarité entraînera à terme un meilleur accès aux études supérieures.

Les enquêtes menées par Statistique Canada ont ainsi révélé que 26 % des étudiants canadiens qui n'ont jamais poursuivi d'études post-secondaires



non-fréquentation⁴. Parmi les autres raisons invoquées, 20 % citent la volonté de prendre un temps d'arrêt des études tandis que 9 % renvoient au manque d'intérêt pour la poursuite de leur éducation. Plusieurs autres facteurs mentionnés par un plus petit nombre de répondants comptent tout de même pour presque la moitié des raisons invoquées.

On note également que les frais de scolarité ne sont qu'une composante des «raisons financières», celles-ci comprenant également les coûts de subsistance, de logement, etc. Pour le Québec, 13 % des répondants ont choisi les raisons financières comme principale cause de ne pas poursuivre leurs études tandis que 18 % ont voulu prendre un temps d'arrêt des études et 17 % ont signalé le manque d'intérêt. Pour l'Ontario ces chiffres sont de 23 %, 19 % et 7 % respectivement. Il faut cependant noter que le fait que les cégeps soient gratuits au Québec explique partiellement la faible proportion d'étudiants qui citent les raisons financières comme cause principale de non-fréquentation. Il est donc probable que si on ne tenait compte que de l'enseignement universitaire, la proportion se rapprocherait de la moyenne canadienne.

Par ailleurs, on sait que dans ce genre d'enquête, les réponses peuvent ne pas refléter toute la réalité. Il peut être relativement difficile pour un jeune d'admettre que la principale raison pour laquelle il n'est pas à l'université est que ses notes au secondaire ou au cégep étaient mauvaises. De telles considérations font que l'importance des raisons financières est probablement surestimée.

Finalement une importante étude américaine qui a examiné la relation positive entre la participation aux études post-secondaires et le revenu familial obtient des résultats fort intéressants qui contredisent en quelque sorte les arguments habituellement entendus⁵. L'étude montre que tout au plus 4 % des jeunes Américains ne poursuivent pas leur éducation post-secondaire pour des raisons financières ou, dans la terminologie des auteurs, parce qu'ils sont soumis à des «contraintes de liquidités». La plus grande partie de l'écart dans la participation entre riches et pauvres est expliquée par les qualifications nécessaires pour poursuivre une éducation supérieure. En d'autres mots, les enfants dont les parents ont des revenus élevés fréquentent davantage les institutions d'enseignement supérieur parce qu'ils ont accès à un enseignement primaire et secondaire de meilleure qualité et sont mieux qualifiés pour poursuivre une éducation supérieure. Cet «effet famille» à long terme est l'élément prédominant et ne disparaîtra pas quel que soit le niveau des droits de scolarité.

Le rendement à l'éducation

Une autre question à considérer quand on parle d'enseignement supérieur est celle du rendement. Les diplômés universitaires ont typiquement à la fin de leurs études des revenus bien plus élevés que la moyenne, ce qui compense largement pour les coûts plus élevés encourus à court terme. L'éducation est un investissement en capital humain, investissement de surcroît très rentable. Il est normal que ceux qui en bénéficient supportent au moins une partie des coûts à court terme. De façon générale, malgré certaines variations selon les disciplines, le revenu moyen des diplômés universitaires est d'environ 60 % plus élevés que celui des personnes sans diplôme, et le taux de chômage chez les universitaires est environ 60 % plus faible que celui de la population active en général (voir Tableaux 2 et 3 de l'Annexe). De plus, des études qui ont examiné les taux de rendement de l'éducation, une fois que les coûts directs et indirects sont pris en compte, obtiennent des valeurs allant de 14 à 19 % pour un diplôme de baccalauréat⁶.

Ainsi en subventionnant davantage l'éducation supérieure de façon généralisée, les contribuables moyens se trouvent en pratique à financer de nombreux jeunes de familles aisées et les hauts salariés de demain. On peut se demander s'il est équitable que les gens qui ne profitent pas de l'université contribuent à ce point à son financement.

En subventionnant davantage l'éducation supérieure de façon généralisée, les contribuables moyens se trouvent en pratique à financer de nombreux jeunes de familles aisées et les hauts salariés de demain.

Les vrais enjeux

Les recteurs des universités québécoises ont signalé à maintes reprises le besoin urgent de nouveau financement : «C'est une somme de 375 M\$ dont les universités québécoises auraient besoin pour retrouver leur capacité concurrentielle face aux universités des autres provinces»⁷. Ce besoin de financement hypothèque la qualité des services d'enseignement et de recherche des universités. Le professeur Philip Merrigan, directeur du Département de sciences économiques à l'UQAM, affirmait qu'«il n'y a aucun doute que le sous-financement actuel nuit à la qualité»⁸. Les universités souffrent de lacunes importantes en matière de bibliothèques, de laboratoires et d'équipements informatiques. Les dépenses par étudiant au Québec pour les bibliothèques et les services aux étudiants sont plus faibles qu'en Ontario⁹.

⁴ Kelly Foley, *Pourquoi arrêter après l'école secondaire?*, Fondation Canadienne des bourses d'études du millénaire, 2001.

⁵ James Heckman et Pedro Carneiro, *The evidence on credit constraints in post-secondary schooling*, National Bureau of Economic Research, Document de travail # 9055, juillet 2002.

⁶ François Vaillancourt dans *Renovating the Ivory Tower*, pages 216-217. Les taux de rendement tiennent compte de la différence entre les revenus d'un diplômé qui a au moins un diplôme de premier cycle et ceux d'une personne sans diplôme étant donné les coûts de l'éducation. Ces derniers incluent les droits de scolarité et le manque à gagner dû à la poursuite des études.

⁷ CREPUQ, Communiqué, le 23 janvier 2003.

⁸ Alec Castonguay, «Le débat est relancé. La facture de l'école : une hausse des frais de scolarité déboucherait-elle sur un enseignement de meilleure qualité?», *Le Devoir*, 30 août 2003, page B1.

⁹ Ministère de l'Éducation du Québec, *Indicateurs de l'éducation*, édition 2003.



Un autre défi important qu'envisagent les universités est l'embauche de jeunes professeurs de calibre international. Les directeurs de différents départements universitaires affirment que leur manque de revenus les empêche d'offrir des salaires compétitifs pour attirer et retenir les meilleurs professeurs. La rémunération d'un professeur d'université au Québec est inférieure de 6 % en moyenne à celle qui prévaut en Ontario et dans les provinces de l'Ouest - sans parler de l'écart hors de proportion avec les salaires américains. Cette différence moyenne est dans la pratique beaucoup plus importante dans certains domaines, qui sont souvent des domaines clés affectant la compétitivité de l'économie comme la médecine, le génie ou la finance. «Les autres universités au Canada ou aux États-Unis offrent parfois 15 ou 30 % de plus que nous en salaire. C'est pire dans le domaine scientifique ...», note le professeur Merrigan¹⁰.

Une augmentation des droits de scolarité assortie d'une aide adéquate qui ciblerait directement les étudiants à faible revenu permettrait de maintenir l'accès à tous les étudiants qualifiés tout en fournissant aux universités un financement suffisant pour assurer un enseignement et de la recherche de qualité. En effet, une partie du supplément de revenus que les universités obtiendraient pourrait être affectée à aider les étudiants les moins bien nantis, ces derniers étant relativement minoritaires comme on l'a vu.

Les universités devraient avoir le choix de facturer ou non des droits plus élevés selon le mandat et la mission qu'elles se fixent. L'Université McGill par exemple reçoit beaucoup d'étudiants étrangers, est en compétition directe avec d'autres institutions partout en Amérique du Nord, et n'a pas la même mission que l'Université du Québec à Trois-Rivières. Elle devrait pouvoir adapter ses droits de scolarité à ses besoins financiers et à son environnement compétitif.

Ne pas permettre l'augmentation des droits universitaires pour répondre aux besoins risque de compromettre de façon importante la qualité de l'éducation supérieure au Québec sans pour autant profiter aux étudiants les moins bien nantis.

Conclusion

Un plus grand accès aux études supérieures est incontestablement un objectif noble et justifié puisqu'il affecte non seulement le sort de la personne qui s'instruit mais aussi celui de la société dans son ensemble. Les solutions les plus efficaces pour faciliter cet accès ne sont pas pour autant évidentes. La vraie question devrait porter sur les moyens de construire et consolider un réseau universitaire répondant aux besoins de diverses clientèles, certaines universités répondant à des besoins spécifiques et régionalement localisés, d'autres mettant l'accent sur un enseignement et une recherche de calibre national ou international.

Les gouvernements font face à diverses pressions dans l'allocation de leurs ressources limitées, notamment avec l'augmentation rapide des coûts dans le domaine de la santé. Il semble évident qu'ils ne pourront continuer de financer de façon adéquate les universités si le gel des droits de scolarité est maintenu. Ne pas permettre l'augmentation des droits universitaires pour répondre aux besoins risque de compromettre de façon importante la qualité de l'éducation supérieure au Québec sans pour autant profiter aux étudiants les moins bien nantis. En bout de ligne, qu'importe si tout le monde peut fréquenter l'université pour obtenir un diplôme qui n'a pas de valeur?

¹⁰ Alec Castonguay, *op.cit.*



Institut Économique
de Montréal

Institut économique de Montréal
6418, rue Saint-Hubert
Montréal (Québec)
Canada H2S 2M2
Téléphone: (514) 273-0969
Télécopieur: (514) 273-0967
Courriel: info@iedm.org
Site Web : www.iedm.org

L'Institut économique de Montréal (IEDM) est un institut de recherche et d'éducation indépendant, non partisan et sans but lucratif. Il œuvre à la promotion de l'approche économique dans l'étude des politiques publiques.

Fruit de l'initiative commune d'entrepreneurs, d'universitaires et d'économistes de Montréal, l'IEDM ne reçoit aucun financement public.

Abonnement annuel aux publications de l'Institut Économique de Montréal : 98,00 \$.

Président du conseil :
Adrien D. Pouliot
Président :
Michel Kelly-Gagnon

Les opinions émises dans cette publication ne représentent pas nécessairement celles de l'Institut économique de Montréal ou des membres de son conseil d'administration.

La présente publication n'implique aucunement que l'Institut économique de Montréal ou des membres de son conseil d'administration souhaitent l'adoption ou le rejet d'un projet de loi, quel qu'il soit.

Reproduction autorisée à condition de mentionner la source.

© 2004 Institut économique
de Montréal

Imprimé au Canada